

2013/5322 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association des Compostiers pour développer le procédé de compostage collectif et intégrer la valorisation des déchets compostables liés à la restauration commerciale (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 25/03/2013, p. 0715)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2.000 € à l'Association des Compostiers, pour développer le procédé de compostage collectif et intégrer la valorisation des déchets compostables liés à la restauration commerciale.

Si vous le permettez, je vais vous expliquer l'objet de cette initiative originale qui va dans le sens du développement durable que la Ville souhaite développer.

Depuis 2009, l'Association « Les Compostiers » à Lyon 7^e assure la promotion du micro-compostage collectif en milieu urbain, sous la forme de :

- formation des habitants, regroupés en associations ;
- installation d'un premier composteur qui a pu être réalisé au Jardin d'Amarante, quartier Mazargan. La gestion du composteur est assurée par l'Association des habitants.

En 2011, l'Association a souhaité développer et dupliquer ce procédé de compost collectif pour les déchets liés à la restauration commerciale et la Ville de Lyon, soucieuse d'adopter une démarche responsable et durable, a souhaité participer à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Aussi, une première expérimentation est née, avec la création d'un nouveau site de compostage collectif place Valensio, dans le quartier Saint-Georges, en partenariat avec l'Association du Jardin partagé « Les terrasses » et la MJC du Vieux Lyon.

S'appuyant sur la dynamique créée par cette implantation, l'Association des Compostiers propose de mener une action ciblée auprès des restaurateurs du secteur, sous la forme de :

- sensibilisation de tous les commerces alimentaires pouvant produire des déchets compostables ;
- formation d'environ 3 à 5 professionnels volontaires pour adhérer à la démarche ;
- communication auprès du grand public pour valoriser la démarche des commerçants.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, par cette intervention, en clôture de la semaine du Développement Durable -et Marie-Odile Fondevin a bien développé ce qui est présenté dans ce rapport-, nous souhaitons juste vous féliciter de cette initiative.

Pour le développement du compostage, vous savez que le Grand Lyon traite 520.000 tonnes de déchets et que, potentiellement, 25 % soit 130.000 tonnes peuvent être valorisées, notamment par le compostage, diminuant ainsi les problèmes économiques et écologiques liés à l'incinération ou la mise en décharge.

130.000 tonnes, cela correspond à environ deux kilos par semaine pour chaque grand lyonnais. Il est donc important de faciliter cette démarche citoyenne. Même si parfois le compost fait un peu sourire, nous voyons effectivement dans les arrondissements, naître des initiatives tout à fait sérieuses, souvent à l'initiative de jardins partagés ou des conseils syndicaux d'immeubles. Et nous pouvons compter d'ores et déjà à Lyon, une quinzaine de composteurs de quartiers.

Alors, bien sûr, il faut additionner trois choses pour que cela fonctionne : il faut la volonté des habitants, tout d'abord, une association porteuse, comme la MJC du Vieux Lyon, par exemple, et puis aussi l'aide de spécialistes, bien sûr, comme l'Association « Les compostiers ».

L'initiative dont Marie-Odile Fondevin vient de parler avec les restaurateurs du Vieux-Lyon, est tout à fait intéressante et je pense qu'il faudra la suivre, parce que la question des déchets des restaurants est importante pour eux, c'est parfois stocker dans des conditions difficiles et cela peut donc être une porte de sortie très intéressante.

Le compostage, à sa petite mesure -tous les sujets n'ont pas l'importance effectivement d'une problématique du logement ou de développement économique-, mais à sa petite mesure, le

compostage, comme la gestion de nos espaces verts, de nos arbres, de la biodiversité, est un élément marqueur d'une métropole humaine, qui ne s'oppose pas à la nature, mais qui, au contraire, s'y intègre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté.)